

Cyber sécurité au quotidien- 9 réflexes clés

Avec Internet et la généralisation des smartphones, de nombreuses fraudes ont vu le jour, se renouvelant sans cesse avec toujours plus d'ingéniosité. Face à ces cybers risques, vous, utilisateur, avez un rôle clé en matière de prévention, particulièrement pour protéger l'accès à votre banque à distance et pour vos paiements quel que soit l'équipement que vous utilisez (ordinateur, tablette, smartphone). Ce guide vous propose les réflexes de cyber sécurité à adopter au quotidien.

A savoir : si vous êtes victime de cyber malveillance, des conseils pratiques sont disponibles sur www.cybermalveillance.gouv.fr le site de prévention et d'assistance du risque numérique.

1. Je ne réponds pas aux sollicitations

Sollicité par courriel (phishing) ou sms (smishing), vous pourriez être conduit sur un faux site où vos données, de connexion bancaire ou de paiement, seraient récupérées pour être ensuite utilisées à votre insu.

Pour me protéger :

- **Ne cliquez jamais sur les liens** et ne téléchargez pas les pièces jointes d'un courriel si vous trouvez l'expéditeur douteux.
- **Prenez votre temps** pour faire les vérifications nécessaires, surtout si le message est alarmiste et demande une action urgente (paiement, envoi d'informations personnelles, etc.).
- **Ne donnez pas suite à un SMS** vous incitant à un appel ou une connexion depuis votre téléphone. En cas de doute, transmettez le SMS au 33700 ou sur www.33700-spam-sms.fr pour signaler la tentative d'escroquerie.

Réagir en cas d'escroquerie :

- **Informez la banque** ou l'organisme dont semble provenir le message pour leur signaler des tentatives de fraude utilisant leur identité.
- Si vous pensez avoir fourni vos données à un escroc, **signalez-le immédiatement** à l'organisme concerné pour stopper au plus vite toute escroquerie en cours.
- Si vous avez fourni vos codes d'accès de banque à distance, **contactez immédiatement votre banque**, aux coordonnées habituelles, pour lui signaler.
- Si vous avez malencontreusement communiqué des éléments sur vos moyens de paiement, **faites opposition immédiatement**.

- Si vous avez indiqué des mots de passe ou code à un tiers, **changez-les** rapidement.
- **Surveillez vos comptes** pour détecter des opérations frauduleuses et les contester.

2. Je protège mes données personnelles

Sur Internet, sites marchands, sites de rencontre ou réseaux sociaux par exemple, vos données personnelles pourraient être volées. Un escroc pourrait même tenter de vous séduire à seule fin de les récupérer, et ensuite les utiliser en se faisant passer pour vous. L'usurpation d'identité est en forte recrudescence.

Pour me protéger :

- Vos données, c'est vous. Soyez aussi vigilant qu'avec vos papiers d'identité ou vos clés.
Maîtrisez les données que vous communiquez et à qui.
- **Sauvegardez régulièrement vos données** sur un support externe (disque dur par exemple).
- **Mettez à jour vos systèmes et anti-virus** sur ordinateur, tablette, mobile et objets connectés...
- **Verrouillez vos appareils** par des mots de passe ou codes.
- **Différenciez vos mots de passe** selon le service utilisé, changez-les régulièrement et choisissez-les avec soin. Ne les enregistrez pas et ne les notez pas.
- **Disposez d'adresses mél différentes** selon l'usage (professionnel, personnel, achats, etc.).
- Paramétrez avec soin votre compte sur les réseaux sociaux et réservez l'accès aux amis ou relations proches.
- **Effacez votre historique** de navigation **et les cookies**. N'acceptez pas les cookies, sauf de sites sûrs.
- Consultez les politiques de gestion des données personnelles des sites que vous consultez.
- Limitez les autorisations demandées par les applications que vous installez sur votre smartphone à celles qui sont nécessaires.

Réagir en cas d'escroquerie :

- Vous pouvez **contacter la CNIL** (Commission nationale de l'informatique et des libertés) pour faire valoir vos droits : accès, rectification, etc.
- **Portez plainte** auprès de la police ou de la gendarmerie et signalez une usurpation d'identité.
- Demandez, au site concerné, à récupérer / effacer vos données, et opposez-vous à leur utilisation...

3. Je me connecte à des sites sûrs pour mes achats en ligne

De faux sites sont créés et ressemblent à s'y méprendre à de grands sites marchands connus. L'objectif est d'y récupérer des données de connexion à des comptes clients ou encore des données de paiement.

Pour me protéger :

- **Tapez toujours vous-même l'adresse du site** et vérifiez les signes de sécurité (« https », « s » pour secure) devant l'adresse du site, ou cadenas fermé, ou icône d'une clé dans le navigateur).
- **Ne répondez jamais à un courriel douteux** utilisant les coordonnées ou l'identité (logo, visuel...) d'un site marchand.
- **Vérifiez que l'adresse du site est correcte** surtout si vous trouvez que sa page d'accueil ou ses modalités de fonctionnement vous semblent un peu différentes de d'habitude. Différez vos achats en cas de doute.
- Pour un 1^{er} achat, **vérifiez les informations du marchand** (nom, adresse, service clients), les garanties de livraison, les modalités de paiement, de retour et de contact, les conditions générales de vente, les avis des internautes...
- Evitez de procéder à des paiements si le site n'a pas mis en place une authentification renforcée type 3 D Secure ou s'il est hébergé en dehors de la communauté européenne.
- **N'enregistrez pas vos données** clients et de paiements sur le site.
- Ne divulguez à personne vos identifiants et votre mot de passe de portefeuille électronique.

Réagir en cas d'escroquerie :

- En cas de communication des données de votre carte bancaire à un faux commerçant, contactez immédiatement votre interlocuteur bancaire pour lui signaler et faites opposition sur votre carte.
- En cas de fraude avérée, **faites opposition à votre carte** bancaire puis **déposez plainte** auprès de la gendarmerie ou de la police et contestez l'opération auprès de votre banque.
- **Signalez la fraude** à la carte bancaire dont vous avez été victime sur [Perceval](https://www.perceval.fr) accessible depuis www.service-public.fr (plateforme électronique de signalements d'achats frauduleux en ligne par carte bancaire) pour faciliter le travail des enquêteurs.
- **Vérifiez régulièrement votre compte bancaire** pour déceler toute opération suspecte. Pour une opération que vous considérez ne pas avoir faite, vous avez, à compter du débit en compte, un délai de :
 - 13 mois pour un paiement dans l'Espace Economique Européen (EEE),
 - 70 jours, pour un paiement hors de l'EEE ; ce délai pouvant être prolongé contractuellement à 120 jours.

4. Je suis vigilant quand je me connecte à ma banque

De faux sites sont créés et ressemblent à s'y méprendre à des sites bancaires connus dont ils utilisent l'identité visuelle afin de récupérer des données de connexion à des comptes bancaires ou encore des données de paiement.

Pour me protéger :

- **Tapez toujours vous-même l'adresse** du site bancaire.

- Vérifiez que l'adresse du site est correcte surtout si vous trouvez que sa page d'accueil ou ses modalités de fonctionnement vous semblent un peu différentes. Si besoin, vérifiez-la avec votre conseiller habituel.
- **Consultez les messages de sécurité** de votre banque dans sa rubrique dédiée sur son site Internet.
- **N'enregistrez jamais vos identifiants** bancaires de connexion sur le site ni sur l'application, y compris sur votre smartphone.

Réagir en cas d'escroquerie:

- **Signalez un site** ou un courrier d'escroquerie sur www.internet-signalement.gouv.fr et www.signal-spam.fr, et avertissez votre banque.
- **Vérifiez régulièrement votre compte bancaire** pour déceler toute opération suspecte.
- Pour une opération que vous considérez ne pas avoir faite, vous avez, à compter du débit en compte, un délai de :
 - 13 mois pour un paiement dans l'Espace Economique Européen (EEE),
 - 70 jours, pour un paiement hors de l'EEE ; ce délai pouvant être prolongé contractuellement à 120 jours.

5. Je ne donne pas suite à une proposition de remboursement / une offre trop exceptionnelle

Le plus souvent, un message vous annonce un remboursement d'un organisme public (ex : Caisses d'Allocations Familiales CAF, sécurité sociale, impôts, etc.) ou une offre irrésistible (ex : un smartphone à 1 € alors que tous les sites le proposent à 700 euros).

Pour me protéger :

- Si c'est trop beau pour être vrai, alors c'est sûrement faux. **Ne donnez pas suite.**
- **Méfiez-vous des offres d'abonnement** cachées qui implique des prélèvements ultérieurs réguliers et plus importants.
- **Assurez-vous de la véracité de l'information** en contactant la personne (ou organisme) au numéro de téléphone (ou adresse) que vous utilisez habituellement et non celui du message qui est probablement faux.

Réagir en cas d'escroquerie :

- Ne diffusez surtout pas les messages pour éviter de répandre la fraude.
- **Signalez les messages et sites suspects** via la plateforme PHAROS (plateforme d'harmonisation, de recoupement et d'orientation des signalements) www.internet-signalement.gouv.fr ou encore www.signal-spam.fr. Ils seront traités par des policiers et des

gendarmes rattachés à l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (police judiciaire).

- **Signalez rapidement toute anomalie sur votre compte** bancaire et si une opération ne vous concerne pas, prévenez immédiatement votre banque.

6. Je suis vigilant face à une offre de placement trop rentable et soi-disant « sans risque »

Le plus souvent, un message ou un site vous annonce un investissement très rentable et sans risque (ex : diamants, crypto-monnaies, Forex, options binaires, etc.). Promesses de gains irréalistes, faux investissements dans de nouveaux secteurs, faux conseillers financiers, fausse autorité publique ... ou encore placements atypiques, investissements réservés à des privilégiés, les fraudes sont très variées et vos chances de récupérer votre argent très limitées voire inexistantes, les escrocs étant le plus souvent à l'étranger.

Pour me protéger :

- Si c'est trop beau pour être vrai, alors c'est sûrement faux. **Ne donnez pas suite.**
- Vérifiez l'agrément de l'intermédiaire sur [Orias](#) et celui de l'entreprise sur [Regafi](#), et pour toute question contactez l'AMF.
- Tapez-vous-même l'adresse du site et vérifiez qu'il est sécurisé (« https », cadenas, etc.).
- Méfiez-vous d'un conseiller trop insistant qui refuse d'indiquer pour quelle société il travaille, qui ne vous pose pas de questions sur votre épargne, ne recherche pas à déterminer votre profil d'investisseur ou pire vous incite à mentir sur votre situation.
- Ne donnez pas suite à un « professionnel de la finance », faux cabinet d'avocats ou encore une personne soi-disant mandatée par une autorité qui vous proposerait de récupérer votre argent perdu sur les sites de trading.
- **Posez des questions sur le placement et exigez une documentation** écrite.
- **Ne versez pas de sommes d'argent, ne donnez pas votre numéro de carte bancaire et ne signez aucun document.**

Réagir en cas d'escroquerie :

- Ne diffusez surtout pas les messages pour éviter de répandre la fraude. **Contactez l'AMF** (www.amf-france.org) pour lui signaler toute tentative de fraude.
- **Signalez-les messages et sites suspects via** la plateforme **PHAROS** (plateforme d'harmonisation, de recoupement et d'orientation des signalements) www.internet-signalement.gouv.fr ou encore www.signal-spam.fr. Ils seront traités par des policiers et des gendarmes rattachés à l'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (police judiciaire).
- Avec une plateforme illégale d'investissement, votre seul recours est de **porter plainte** auprès de la police ou de la gendarmerie.

- Sur une plateforme légale, saisissez la [médiation de l'AMF](#) qui peut intervenir pour résoudre votre litige à l'amiable.
- **Signalez rapidement toute anomalie sur votre compte bancaire** et si une opération ne vous concerne pas, prévenez immédiatement votre banque.

7. Je vérifie l'identité de mes interlocuteurs

La fraude aux coordonnées bancaires, qui concernait surtout les entreprises, touche désormais de plus en plus les particuliers. Un ordre de virement (transfert de compte à compte) ne peut pas être annulé, la somme ne peut donc pas être restituée par un transfert en sens inverse.

Pour me protéger :

- **Vous devez être particulièrement vigilant** quand vous émettez un ordre de virement si un de vos correspondants habituels vous informe d'un changement de coordonnées bancaires (ex : bailleur).
- Assurez-vous de la véracité de l'information en contactant la personne (ou organisme) au numéro de téléphone (ou adresse) que vous utilisez habituellement.
- Si un proche vous demande de l'assistance par courriel, contactez-le directement sans répondre à son message et posez-lui des questions précises auxquelles lui seul peut répondre.

Réagir en cas d'escroquerie :

- **Prévenez la personne** dont l'identité a été usurpée.
- **Signalez rapidement toute anomalie** et si une opération bancaire ne vous concerne pas, prévenez immédiatement votre banque.
- Selon la nature de l'opération anormale relevée, votre banque pourra faire des recherches et vous indiquera la marche à suivre.

8. Je protège mon matériel

Un logiciel malveillant pourrait infecter votre matériel (téléphone, tablette, ordinateur...) :

- vos données pourraient être récupérées pour être ensuite utilisées à votre insu,
- votre matériel pourrait se retrouver bloqué et vos fichiers cryptés, avec une demande de rançon (ransomware) pour les récupérer,
- votre matériel pourrait être utilisé pour en attaquer d'autres ou envoyer du spam.

Pour me protéger :

- Ne téléchargez que les programmes et contenus (photos, vidéos, sonneries, thèmes pour mobile et jeux) provenant d'une source fiable. N'ouvrez pas de fichier joint à un courriel suspect.
- Ne branchez pas de clé usb sur votre poste si ce n'est pas quelqu'un de confiance qui vous l'a remise.
- **Téléchargez régulièrement les mises à jour système**, installez sur votre ordinateur, tablette et téléphone, un antivirus et un pare-feu efficaces avec des mises à jour automatiques.
- **N'utilisez pas de matériel dont vous ne maîtrisez pas le niveau de sécurité** (cybercafé, libre-service...).
- **Verrouillez votre mobile** (smartphone, tablette) par un code de sécurité (mieux qu'un schéma) en plus du mot de passe de la carte Sim.
- N'enregistrez pas vos codes et mots de passe.
- Ne laissez pas votre matériel sans surveillance.

Réagir en cas d'escroquerie :

- En cas de virus ou d'attaque, **lancez votre antivirus**. N'effectuez aucune opération de banque à distance (connexion, virement, opposition...).
- **Déconnectez votre appareil** de votre réseau pour éviter la contagion sur les autres ordinateurs connectés à votre Wi-Fi.
- **Ne faites plus de transaction en ligne** et ne vous connectez pas sur le site de votre banque jusqu'à désinfection de votre matériel.
- Utilisez un autre matériel sécurisé pour changer au plus vite vos codes et mots de passe.
- **Vérifiez les dernières opérations effectuées** sur votre compte.
- En cas de dysfonctionnement de votre ligne téléphonique, signalez-le à votre opérateur, la ligne a pu être détournée et être utilisée pour effectuer des tentatives de fraudes bancaires sur vos comptes.
- En cas de perte ou de vol d'un terminal (tablette, ordinateur, téléphone...), **changez immédiatement vos mots de passe** (applications bancaires et non bancaires), y compris vos codes d'accès de messagerie électronique.

9. Je protège mes connexions

Votre connexion pourrait être utilisée à votre insu pour :

- *recupérer vos données personnelles et les utiliser ensuite,*
- *bloquer votre ordinateur et encrypter vos fichiers, avec une demande de rançon (ransomware) pour les récupérer.*

Pour me protéger :

- Choisissez un fournisseur d'accès internet reconnu et suivez ses conseils de sécurité.

- Vérifiez la présence de « https » devant l'adresse du site, icône d'une clé ou d'un cadenas dans la fenêtre du navigateur Internet.
- Contrôlez qu'aucune autre fenêtre internet n'est ouverte, tapez vous-même l'adresse exacte du site.
- Configurez votre réseau Wi-Fi domestique en choisissant une clé de sécurité complexe (WPA2 ou WPA-AES) depuis l'interface de votre fournisseur d'accès.
- N'activez la fonction Bluetooth ou WI-FI que lorsque c'est nécessaire et désactivez-la dès la fin d'utilisation.
- Ne réalisez pas de transaction et ne consultez votre compte en banque depuis un ordinateur public ou connecté à un réseau Wi-Fi public.
- Si la date de votre dernière connexion est affichée, vérifiez-la. Quand vous avez terminé, utilisez le bouton « déconnexion » et effacez l'historique dès que vous avez fini.
- Si vous avez supprimé des documents, n'oubliez pas de vider la corbeille.

Réagir en cas d'escroquerie :

- Ne payez pas la rançon : rien ne garantit que les pirates vous fournissent la clé qui permettra de déchiffrer vos fichiers ou débloquer votre ordinateur.
- Débranchez votre équipement d'internet pour éviter la propagation.
- Selon que l'ordinateur est bloqué ou pas, sauvegardez les données qui ne sont pas contaminées grâce à un périphérique dédié (disque dur externe, clé USB...) et attendez la résolution du problème avant de les installer à nouveau.
- Désinfectez votre matériel.
- Utilisez des logiciels spécialisés de récupération des fichiers.